



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION - ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION ET LA MISE AUX NORMES DES PISCINES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LISTE DES CANDIDATS RETENUS POUR PARTICIPER A LA PHASE OFFRES - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2024/232

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation en application de l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique ayant pour objet un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes des piscines du territoire de la Communauté d'agglomération, donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents, pour un montant maximum de 2 000 000 € HT et pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois par période successive d'un an,

Vu la décision n°2024_232 en date du 9 avril 2024 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de retenir, après analyse des candidatures, quatre groupements afin qu'ils participent à la phase « Offres » de la procédure concurrentielle avec négociation relative à l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes des piscines du territoire de la Communauté d'agglomération,

Considérant qu'en raison d'une erreur matérielle dans l'analyse des candidatures initiale, deux groupements ont été écartés de l'analyse alors que leur candidature était recevable au regard des critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et des réponses aux questions posées pendant la consultation,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a décidé de reprendre la phase d'analyse des candidatures avec tous les groupements ayant déposé leur candidature afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats,

Considérant qu'après analyse de toutes les candidatures, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les candidatures suivantes pour participer à la phase « Offres » de la procédure :

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - A26 ARCHITECTURES (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Paris (75015), 165 bis rue de Vaugirard
 - SAS JINKAU, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59491), ZA La Pilaterie, 18 rue des Champs
 - SOGETI INGENIERIE BATIMENT, dont le siège social se situe à Bois-Guillaume (76235), 387 rue des Champs

- HDM INGENIERIE SAS, dont le siège social se situe à Sainghin-en-Mélantois (59262), Parc scientifique de la Haute Borne, 20 rue Hubble
- LASA, dont le siège social se situe à Paris (75014), 26 rue Bénard
- URBA FOLIA, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 63 avenue de Canteleu
- CABINET METHOD, dont le siège social se situe à Hallenes-lez-Haubourdin (59320), 131 rue des Bourreliers
- D2X INTERNATIONAL, dont le siège social se situe à Paris (75006), 60-62 rue Saint-André des Arts

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - B.A. BAT (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Ruitz (62620), Zone Industrielle – Secteur Le Bois, 980 avenue Charles Pecqueur
 - VM ARCHITECTURE, dont le siège social se situe à La Madeleine (59110), 101 bis avenue de la République
 - AVANT PROPOS, dont le siège social se situe à Lille (59000), 51 boulevard de Belfort
- BUREAU D'ETUDES ALAIN GARNIER, dont le siège social se situe à Reims (51110), 20 rue Chanteraine.

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - BERIM AGENCE DE DOUAI (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Douai (59502), 297 boulevard de Liège
 - ATELIER D'ARCHITECTURES LE 212, dont le siège social se situe à Amiens (80000), 212 rue Gauthier de Rumilly
 - SAS AVALONE ARCHITECTES, dont le siège social se situe à Cambrai (59400), 25 rue Gauthier
 - RE-AEDIFICA, dont le siège social se situe à Béthune (62400), rue de l'Horlogerie
 - LABORDE CHRISTOPHE PAYSAGISTE DPLG, dont le siège social se situe à Beaurains (62217), Résidence Le Jardin de l'Artois, 1 rue Angèle Richard, Appartement 116
 - SARL SCOP SYMOE, dont le siège social se situe à Lille (59000), 677 avenue de la République
 - ACOUSTIBEL, dont le siège social se situe à Chavagne (35310), 22 rue de Turge
 - NJC ECONOMIE, dont le siège social se situe à Biache-Saint-Vaast (62118), 8 rue Paul Vaillant Couturier

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - SELARL GUILLAUME BOURGUEIL & NICOLAS ROULEAU (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Tours (37100), 46 avenue de la Tranchée
 - SARL D'HOUNDT + BAJART ARCHITECTES & ASSOCIES, dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 53 rue de Lille
 - PROJEX, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 30 place Salvador Allende
 - DIAGOBAT, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59651), 23 boulevard Van Gogh
 - PROBIM, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 30 place Salvador Allende
 - SARL LVMO, dont le siège social se situe à Lecelles (59226), 2263 rue des Fèves ;
 - EMA PAYSAGE ET URBANISME ENVIRONNEMENTAL, dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 53 rue du Coeur Joyeux ;
 - FRANCKY PARENT ARCHITECTE DU PATRIMOINE, dont le siège social se situe à Feignies (59750), 21 impasse Hautsart.

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - GRUET INGENIERIE (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Serres-Castet (64121), 35 rue de Bielle
 - AGS ARCHITECTURE, dont le siège social se situe à Lourdes (65100), 5 rue de l'Hôtel de Ville
 - FP01, dont le siège social se situe à Toulouse (31000), 4 rue Merlane
 - SCP SMTB, dont le siège social se situe à Tarbes (65000), 11 impasse Ducos
 - PI CONSULTING, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 145 rue Gauthier

Considérant qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la décision n°2024/232 en date du 9 avril 2024,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'annuler la décision n°2024_232 en date du 9 avril 2024 et de la remplacer.

DECIDE de poursuivre la procédure concurrentielle avec négociation ayant pour objet l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes des piscines du territoire de la Communauté d'agglomération avec les candidats suivants :

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - A26 ARCHITECTURES (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Paris (75015), 165 bis rue de Vaugirard
 - SAS JINKAU, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59491), ZA La Pilaterie, 18 rue des Champs
 - SOGETI INGENIERIE BATIMENT, dont le siège social se situe à Bois-Guillaume (76235), 387 rue des Champs
 - HDM INGENIERIE SAS, dont le siège social se situe à Sainghin-en-Mélantois (59262), Parc scientifique de la Haute Borne, 20 rue Hubble
 - LASA, dont le siège social se situe à Paris (75014), 26 rue Bénard
 - URBA FOLIA, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 63 avenue de Canteleu
 - CABINET METHOD, dont le siège social se situe à Hallennes-lez-Haubourdin (59320), 131 rue des Bourreliers
 - D2X INTERNATIONAL, dont le siège social se situe à Paris (75006), 60-62 rue Saint-André des Arts.

- Groupement conjoint composé des sociétés :
 - B.A. BAT (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Ruitz (62620), Zone Industrielle – Secteur Le Bois, 980 avenue Charles Pecqueur
 - VM ARCHITECTURE, dont le siège social se situe à La Madeleine (59110), 101 bis avenue de la République
 - AVANT PROPOS, dont le siège social se situe à Lille (59000), 51 boulevard de Belfort
 - BUREAU D'ETUDES ALAIN GARNIER, dont le siège social se situe à Reims (51110), 20 rue Chanteraine.

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- BERIM AGENCE DE DOUAI (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Douai (59502), 297 boulevard de Liège
- ATELIER D'ARCHITECTURES LE 212, dont le siège social se situe à Amiens (80000), 212 rue Gauthier de Rumilly
- SAS AVALONE ARCHITECTES, dont le siège social se situe à Cambrai (59400), 25 rue Gauthier
- RE-AEDIFICA, dont le siège social se situe à Béthune (62400), rue de l'Horlogerie
- LABORDE CHRISTOPHE PAYSAGISTE DPLG, dont le siège social se situe à Beaurains (62217), Résidence Le Jardin de l'Artois, 1 rue Angèle Richard, Appartement 116
- SARL SCOP SYMOE, dont le siège social se situe à Lille (59000), 677 avenue de la République
- ACOUSTIBEL, dont le siège social se situe à Chavagne (35310), 22 rue de Turge
- NJC ECONOMIE, dont le siège social se situe à Biache-Saint-Vaast (62118), 8 rue Paul Vaillant Couturier.

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- SELARL GUILLAUME BOURGUEIL & NICOLAS ROULEAU (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Tours (37100), 46 avenue de la Tranchée
- SARL D'HOUNDT + BAJART ARCHITECTES & ASSOCIES, dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 53 rue de Lille
- PROJEX, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 30 place Salvador Allende
- DIAGOBAT, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59651), 23 boulevard Van Gogh
- PROBIM, dont le siège social se situe à Villeneuve d'Ascq (59650), 30 place Salvador Allende
- SARL LVMO, dont le siège social se situe à Lecelles (59226), 2263 rue des Fèves
- EMA PAYSAGE ET URBANISME ENVIRONNEMENTAL, dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 53 rue du Coeur Joyeux
- FRANCKY PARENT ARCHITECTE DU PATRIMOINE, dont le siège social se situe à Feignies (59750), 21 impasse Hautsart.

- Groupement conjoint composé des sociétés :

- GRUET INGENIERIE (mandataire solidaire), dont le siège social se situe à Serres-Castet (64121), 35 rue de Bielle
- AGS ARCHITECTURE, dont le siège social se situe à Lourdes (65100), 5 rue de l'Hôtel de Ville
- FP01, dont le siège social se situe à Toulouse (31000), 4 rue Merlane
- SCP SMTB, dont le siège social se situe à Tarbes (65000), 11 impasse Ducos
- PI CONSULTING, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 145 rue Gauthier.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **15 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRUMÉZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 MAI 2024**

Et de la publication le : **16 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,


DRUMÉZ Philippe